

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS

RÈGLEMENT 392-2020

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 122 150 \$ POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU RANG FRÉDÉRIC, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 122 150 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois juge qu'il est nécessaire d'investir dans la réfection du rang Frédéric;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le Règlement numéro 392-2020 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection du rang Frédéric, selon les coûts décrits dans le document signé le 26 février 2020 par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général, et joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 122 150 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 122 150 \$ sur une période de **25 ans**.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total pour les travaux de voirie, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du remplacement de la conduite d'aqueduc, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble desservi par le réseau de l'aqueduc municipal Félix, bâti ou non bâti, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.



Handwritten signature in blue ink, possibly 'AB' followed by a flourish.



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Avis de motion:
03-03-2020

Projet de règlement :
03-03-2020

Adopté le:
09-03-2020

Approbation ministre :

Entrée en vigueur:

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 9 MARS 2020.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt.

Audrey Boisjoly, mairesse

Jeannoé Lamontagne, secrétaire-trésorier/
directeur général

ANNEXE A


RÈGLEMENT D'EMPRUNT 392-2020 (RANG FRÉDÉRIC)

	NOTES	VOIRIE		AQUEDUC		TOTAL
		Article 5	Article 8			
ESTIMATION DES COÛTS	#1	492 380 \$	264 975 \$			757 355 \$
CONDITIONS GÉNÉRALES	#1	79 316 \$	42 684 \$			122 000 \$
SOUS-TOTAL 1		571 696 \$	307 659 \$			879 355 \$
CONTINGENCES	10%	57 170 \$	30 766 \$			87 936 \$
SOUS-TOTAL 2		628 866 \$	338 425 \$			967 291 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	#2	45 782 \$	24 638 \$			70 420 \$
SOUS-TOTAL 3		674 648 \$	363 063 \$			1 037 711 \$
TAXES NETTES	4,9875%	33 648 \$	18 108 \$			51 756 \$
SOUS-TOTAL 4		708 296 \$	381 170 \$			1 089 466 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	3%	21 249 \$	11 435 \$			32 684 \$
TOTAL		729 545 \$	392 606 \$			1 122 150 \$

Note 1 : Les montants sont tiré de l'estimation de GBI Services d'ingénierie en date du 18 février 2020 et les conditions générales de chantieront été réparties au prorata des travaux de voirie et d'aqueduc.

Note 2 : Les montants sont tiré des contrats octroyés en Services d'ingénierie (Gbi), en étude géotechnique (EXP), en évaluation environnementale (EXP) et ont été répartis au prorata des travaux de voirie et d'aqueduc. Un montant de 15 000\$ a été estimé pour le contrôle qualitatif dont le contrat est à venir.

PRÉPARÉ PAR :


Jeannée Lamontagne
Directeur général

EN DATE DU :

26 février 2020

MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS
RÉFECTION DU RANG FRÉDÉRIC (ENTRE LE CHEMIN BARRETTE ET LA VOIE FERRÉE)
N/DOSSIER : J12300-00

DATE : LE 18 FÉVRIER 2020

COÛTS ESTIMÉS

1.0 Rang Frédéric (± 575 m.lin.)	
1.1 Condition générales	122 000.00 \$
1.2 Aqueduc	264 975.00 \$
1.3 Ponceaux	51 925.00 \$
1.4 Voirie et aménagements extérieurs	440 455.00 \$
	Sous-total 879 355.00 \$
Imprévus (10 % du sous-total)	87 935.50 \$
	Sous-total 967 290.50 \$
Taxes nettes (4,9875 %)	48 243.61 \$
	Sous-total 1 015 534.11 \$
Frais de financement (3 %)	30 466.02 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE 1 046 000.13 \$

Note : Les travaux proposés pour la structure de chaussée et le pavage de rue sont à valider par une étude géotechnique.

GBi



2020-02-18

Olivier Fréchette, ing.
Associé écologique LEED
(No OIQ 5010539)

/mt



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS
RÉFECTION DU RANG FRÉDÉRIC (ENTRE LE CHEMIN BARRETTE ET LA VOIE FERRÉE)
 N/DOSSIER: J12300-00

DATE : LE 18 FÉVRIER 2020

Art	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total
1.0 Rang Frédéric (± 575 m.lin.)					
1.1 Condition générales					
1.1.1	Conditions générales de chantier		Forfaitaire		35 000.00 \$
1.1.2	Gestion de la circulation et signalisation de chantier				
	♦Journée travaillée au chantier	40	jours	500.00 \$	20 000.00 \$
	♦Journée non travaillée au chantier	16	jours	250.00 \$	4 000.00 \$
1.1.3	Soutènement des infrastructures et des services publics souterrains et aériens		Forfaitaire		20 000.00 \$
1.1.4	Clôture de chantier de 1,8m de hauteur		Forfaitaire		5 000.00 \$
1.1.5	Fouilles exploratoires (à la demande de l'Ingénieur)	20	heures	400.00 \$	8 000.00 \$
1.1.6	Bouchon imperméable dans les tranchées d'excavation	12	unités	750.00 \$	9 000.00 \$
1.1.7	Contrôle de la poussière (à la demande de l'Ingénieur)				
	♦Chlorure de calcium ou de magnésium par camion-citerne	10000	m.ca.	0.50 \$	5 000.00 \$
	♦Eau par camion-citerne	20	heures	125.00 \$	2 500.00 \$
1.1.8	Nettoyage des rues (pendant les travaux)				
	♦Par balai mécanique motorisé	20	heures	100.00 \$	2 000.00 \$
	♦Par camion-citerne	20	heures	125.00 \$	2 500.00 \$
1.1.9	Barrière à sédiments	600	m.lin.	15.00 \$	9 000.00 \$
Total article 1.1					122 000.00 \$

1.2 Aqueduc**1.2.1 Aqueduc temporaire**

♦Alimentation temporaire sans protection incendie	Forfaitaire	20 000.00 \$
♦Intervention d'un plombier pour raccordement de l'alimentation temporaire aux branchements privés (à la demande de l'Ingénieur)	Réserve	2 500.00 \$

N/Dossier : J12300-00
Page | 2

ad 5



Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total
<u>1.2.2</u>	Conduite existante à enlever		Forfaitaire		500.00 \$
<u>1.2.3</u>	Conduite existante à abandonner incluant bouchons étanches		Forfaitaire		1 000.00 \$
<u>1.2.4</u>	Raccord à l'aqueduc existant (tout diamètre)	4	unités	5 000.00 \$	20 000.00 \$
<u>1.2.5</u>	Conduite d'aqueduc				
	♦50mmø	15	m.lin.	150.00 \$	2 250.00 \$
	♦150mmø	585	m.lin.	185.00 \$	108 225.00 \$
<u>1.2.6</u>	Contournement d'aqueduc (à la demande de l'Ingénieur) pour conduite de 150mmø	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
<u>1.2.7</u>	Borne-fontaine complète	4	unités	7 000.00 \$	28 000.00 \$
<u>1.2.8</u>	Branchement privé				
	♦20mmø	6	unités	1 500.00 \$	9 000.00 \$
	♦25mmø	1	unité	1 750.00 \$	1 750.00 \$
	♦38mmø	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	♦50mmø	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
<u>1.2.9</u>	Branchement privé (méthode sans tranchée)				
	♦20mmø	12	unités	4 000.00 \$	48 000.00 \$
	♦25mmø	1	unité	4 250.00 \$	4 250.00 \$
	♦38mmø	1	unité	4 500.00 \$	4 500.00 \$
	♦50mmø	1	unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
<u>1.2.10</u>	Isolant rigide HI-40	100	m.ca.	30.00 \$	3 000.00 \$
Total article 1.2					264 975.00 \$

1.3 Ponceaux

<u>1.3.1</u>	Ponceaux existants à enlever				
	♦Perpendiculaire à la rue (tout diamètre)	30	m.lin.	50.00 \$	1 500.00 \$
	♦Entrées privées (tout diamètre)	80	m.lin.	35.00 \$	2 800.00 \$
<u>1.3.2</u>	Ponceaux proposés				
	♦Perpendiculaire à la rue - 750mmø (incluant pente de transition à la rue)	20	m.lin.	500.00 \$	10 000.00 \$
	♦Entrées privées - 450mmø	175	m.lin.	195.00 \$	34 125.00 \$
<u>1.3.3</u>	Perré de protection 100-200mmø incluant géotextile	100	t.mét.	35.00 \$	3 500.00 \$
Total article 1.3					51 925.00 \$



ab 6

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total
<u>1.4 Voirie et aménagements extérieurs</u>					
<u>1.4.1</u>	Fossé à reprofiler	500	m.lin.	18.00 \$	9 000.00 \$
<u>1.4.2</u>	Fossé existant à remblayer		Forfaitaire		500.00 \$
<u>1.4.3</u>	Enlèvement et disposition du pavage existant (incluant trait de scie)				
	♦Rue	4400	m.ca.	3.00 \$	13 200.00 \$
	♦Entrée privée	175	m.ca.	15.00 \$	2 625.00 \$
<u>1.4.4</u>	Excavation du matériel, transport, mise en forme et compaction de la ligne d'infrastructure		Forfaitaire		50 000.00 \$
<u>1.4.5</u>	Membrane de renforcement	5000	m.ca.	5.00 \$	25 000.00 \$
<u>1.4.6</u>	Sous-fondation de sable classe "A" sur 400mm d'épaisseur	4200	t.mét.	10.00 \$	42 000.00 \$
<u>1.4.7</u>	Pierre concassée 56-0mm sur 250mm d'épaisseur	3300	t.mét.	18.00 \$	59 400.00 \$
<u>1.4.8</u>	Pierre concassée 20-0mm sur 150mm d'épaisseur	2000	t.mét.	18.00 \$	36 000.00 \$
<u>1.4.9</u>	Préparation avant pavage				
	♦Rue	5250	m.ca.	2.00 \$	10 500.00 \$
	♦Entrée privée	175	m.ca.	10.00 \$	1 750.00 \$
<u>1.4.10</u>	Béton bitumineux				
	♦EB-14, 180kg/m ² , PG-58H-34 (couche unique - rue)	800	t.mét.	135.00 \$	108 000.00 \$
	♦EB-10C, 120 kg/m ² , PG-58S-28 (entrées privées)	25	t.mét.	300.00 \$	7 500.00 \$
<u>1.4.11</u>	Travaux optionnels: Utilisation d'un véhicule de transfert des matériaux (VTM) pour la réalisation du pavage de rue				
	♦Mobilisation et démobilitation de la machinerie		Forfaitaire		1 500.00 \$
	♦Pose du pavage	800	t.mét.	5.00 \$	4 000.00 \$
<u>1.4.12</u>	Raccord au pavage existant incluant adhésif pour joint froid		Forfaitaire		2 500.00 \$
<u>1.4.13</u>	Accotement en asphalte recyclé	250	t.mét.	35.00 \$	8 750.00 \$
<u>1.4.14</u>	Marquage à l'époxy (incluant prémarquage)		Forfaitaire		3 500.00 \$
<u>1.4.15</u>	Pierre concassée 20-0mm pour réfection des entrées privées, épaisseur variable	750	t.mét.	25.00 \$	18 750.00 \$



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Art	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total
1.4.16 Aménagements extérieurs					
	♦Murets existants en béton à enlever		Forfaitaire		750.00 \$
	♦Murets existants en pierre à enlever et à remettre en place	15	m.lin.	50.00 \$	750.00 \$
1.4.17	Tourbe en plaques incluant 150mm de terre végétale	2450	m.ca.	12.00 \$	29 400.00 \$
1.4.18	Ensemencement hydraulique incluant 150mm de terre végétale et protection anti-érosion	635	m.ca.	8.00 \$	5 080.00 \$
Total article 1.4					440 455.00 \$

N/Dossier : J12300-00
Page | 5